Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20261005-DEL202610002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 05/10/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/09/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 20 **POUVOIRS :** 5 **VOTANTS :** 25

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Grégory LANCELOT, Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBRÉE, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Fabienne HEMERY, Mickaël DAUDIN, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Nathalie BERTHO donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Jean-Marie LANGE à Denis PORCHET, Cyrille BARON à Grégory LANCELOT, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Mickaël TANGUY quitte la séance à 19h20 en désignant Laurent KERIVEL pour recevoir son pouvoir

ABSENT : Yanis NICOLAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence GOURMELEN

Finances
2026.10.002 VHBC : FONDS DE CONCOURS DE LISSAGE 2026

Rapporteur : Loïc HERVOIR

Monsieur le Maire rappelle que les fonds de concours d'équilibre de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) ont pour vocation d'effectuer une neutralisation financière vis-à-vis des communes suite à la création de l'intercommunalité.

Depuis 2014, la Commune de Goven bénéficie de ces fonds. La fusion de l'ACSOR et de la Communauté de communes de Maure de Bretagne a eu lieu en 2014. Avant cette fusion, L'ACSOR versait aux communes-membres un fonds de concours. Ce n'était pas le cas de la Communauté de communes de Maure de Bretagne. Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 10 février 2016, a adopté le pacte financier communautaire. Ce dernier prévoit une garantie des ressources basée sur l'année 2013. Afin de garantir les ressources des communes bénéficiaires, VHBC a décidé le versement de fonds de concours de lissage basés sur le montant versé en 2013 (337 997 € pour Goven). Ce fonds se réduit de 5 % tous les ans, conformément aux dispositions votées dans le pacte financier, et finira par s'éteindre en 2036.

Pour mémoire, le fonds de concours de lissage se calcule comme suit :

Garantie de ressources 2013 (337 997 €)
- DSC (Dotation de solidarité communautaire)
- FPIC (Fonds de péréquation intercommunales et communales)
Solde
- 30 % du solde (5 % de retenu en plus tous les ans)

Le montant de ce fond, pour Goven, pour l'année 2026, est de **71 456,00 €**.

Le pacte financier communautaire prévoit également un second fond de concours, dégressif sur 15 ans, pour les communes défavorisées par la suppression de la part fréquentation de la Dotation de Solidarité Communautaire. Ce fonds s'éteindra également en 2036.

Le montant de ce second fond, pour Goven, pour l'année 2025, est de **6 927,00 €**.

Ainsi, le fonds de concours de lissage total pour 2026 s'établit à **78 382,00 €.**

Pour l'octroi de ces fonds de concours, la communauté de communes a besoin de définir clairement les équipements concernés. Chaque année, le Conseil Municipal doit valider et solliciter le versement des fonds de concours, qui sont versés, dans la limite du montant de reversement attribué, et à hauteur de 50 % des dépenses de chaque projet d'investissement présenté.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20261005-DEL202610002-DE

La Commune de Goven sollicite le versement de fonds de concours pour les dépenses suivantes :

Objet de la dépense	Coût prévisionnel TTC du projet	Montant du fonds de concours sollicité
Ventilation local alimentaire sec+vaisselle+chimique_RESTAURANT SCOLAIRE	5 397,23	2 250,00
Rénovation du système d'arrosage automatique TERRAIN FOOT	17 383,33	7 250,00
Passage éclairage LED - Terrain de football synthétique	28 488,00	10 542,00
Fourniture d'une GTB chauffage, accès et éclairage ELECTRICITE_LAVANDIERES	66996,79	27 850
Chaufferie Médiathèque (Télégestion et régulation plancher chauffant)	26770,95	11140
Chauffage Salle Le Canut - Salle de sport	18168,3	7550
Réfection cheminement piéton Rue Pré Muré / Rue Blossac	17 442,00	7 250,00
Enrobé (création places parking) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	4 980,00	2 050,00
Aménagement 4 places de parking_1 rue des Mimosas	6 030,00	2 500,00
		78 382,00

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30/09/2021, relative au Pacte Financier communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide le plan de financement ci-dessus présenté,**
- **Sollicite le versement des fonds de concours 2026 auprès de VHBC, fonds s'élevant à 78 382,00 €,**
- **Décide d'attribuer ces fonds de concours aux opérations d'investissement précitées,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35(Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance,
Florence GOURMELEN